

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-507 (Rect)

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 12

Après l'alinéa 176, insérer l'alinéa suivant :

« 31° Aux quatrième, cinquième, sixième, septième et dernier alinéa de l'article 1763 C, après la référence: « 885-0 V *bis* » sont insérés les mots: « dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2017 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.